



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 61359

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude de nombreux professeurs d'histoire et de géographie relative à une éventuelle marginalisation de leurs disciplines. Les intéressés craignent que la spécialisation accrue entre les séries des classes de terminale aboutisse à faire de la transmission des savoirs relatifs à notre histoire une option. En effet, l'adaptation prévue en classe de terminale scientifique comprendrait un enseignement de l'histoire des sciences essentiellement. Or dans le système éducatif français, l'histoire et la géographie constituent un pilier essentiel de la formation humaniste et civique de tous les élèves, leur permettant ainsi de comprendre le monde contemporain et la société afin qu'ils puissent s'y insérer en citoyens responsables, conscients de leurs droits, de leurs devoirs et des principes qui les fondent. Les professeurs concernés souhaiteraient avoir l'assurance que l'histoire générale reste une composante obligatoire pour tous les élèves au brevet des collèges ainsi qu'au baccalauréat. A cet effet, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position en la matière.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61359

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3141

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4073